

Worth, de Londres. Dix consultants leur sont adjoints, dont quatre Français : MM. Perriot, de Langres ; Grossellier, de Grenoble ; Moissenet, de Dijon ; Gastoué, de Paris.

A propos de cette réforme, une curieuse pétition circule en ce moment dans les Iles Britanniques. *The Tablet*, journal catholique d'Angleterre, en publie le texte. D'après la *Semaine religieuse* de Paris, la pétition peut se résumer ainsi :

1o On demande au Souverain-Pontife de retarder l'exécution du *motu proprio* sur la musique sacrée, et de tolérer encore la musique moderne d'église, surtout celle de Mozart, de Weber et de Gounod.

2o On considère, dans le Royaume Uni, en province du moins, cette musique d'église comme ayant un caractère très religieux. Les fidèles y sont habitués et en désireraient la conservation.

3o Les services rendus par les femmes dans les chants vocaux et dans le maniement de l'orgue sont réputés indispensables. Mgr l'archevêque de Dublin insiste beaucoup, paraît-il, sur le concours apporté à la solennité du culte par les chœurs de jeunes filles.

4o S'il existe des abus, les évêques se disent capables de les faire disparaître. En revanche, ils prétendent que l'attraction de la musique religieuse telle qu'elle existe a déjà amené un certain nombre de conversions.

Ces considérants, ajoute la *Semaine* de Paris, nous ont paru intéressants à reproduire, sans toutefois, bien entendu, que nous nous permettions d'en apprécier la valeur.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé S. Dubeau a été nommé vicaire à Saint-Jean-Baptiste, Montréal.